

L'actualité municipale de votre ville

SALLANCHES MAG

#09 • AVRIL/MAI 2024

EN COULISSES

AU CŒUR DU CENTRE AQUATIQUE

P.08
À LA UNE
LE BUDGET
2024

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

P.13
OYEZ, OYEZ
SAVOIR-VIVRE AU PAYS
DU MONT-BLANC

SALLANCHES MAG



LE CLICHÉ DU MOMENT

Le printemps sous les Aravis
@Océane Casanova

.06

Vie municipale

Le plan communal de sauvegarde

.08

DOSSIER **LE BUDGET 2024**

.12

Économie

.13

Oyez, oyez

Le savoir-vivre au Pays du Mont-Blanc

.14

En coulisses

L'entretien matinal du centre aquatique

.16

Sécurité

De nouvelles caméras de surveillance

.17

On s'en souvient

La bretelle d'autoroute ouverte en 2009

.18

Environnement

L'événement Cycl'eau

Et aussi

Les actus (p.4)
Tribune libre (p.19)

Création graphique et mise en page AGENCE • Lyon
Impression Gutenberg
Tirage 11000 exemplaires • Dépôt Légal avril 2024

Ce magazine est imprimé sur papier PEFC, issu de forêts éco-gérées durablement et de sources contrôlées.
Il est réalisé avec des encres à liant végétal.

Sallanches Mag est distribué à vélo électrique.

La rédaction n'est pas responsable des textes et photos qui lui sont communiqués qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

O F E S À

cette époque de l'année, nous présentons et votons le budget, à ce titre je tiens à remercier mon équipe et l'ensemble des services pour le travail réalisé. Au-delà de notre politique budgétaire, ce sont des décisions concrètes qui sont prises en faveur du quotidien des 17 600 sallanchards que compte désormais notre ville.

Pour la neuvième année consécutive, nous maintenons notre décision de ne pas augmenter les impôts.

Pourtant des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat à hauteur de 400 000 euros, liées, entre autres, aux « indemnités de résidence » visant à soutenir les agents publics face au coût du logement, viennent augmenter le budget. C'est une très bonne chose que l'on puisse valoriser les salaires, cela permet de rétribuer plus justement les agents, c'en est cependant une autre de n'avoir aucun soutien financier pour appliquer ces mesures.

La gestion saine du budget et notamment le bon délai de désendettement de la commune porté à 4 ans (une commune est en situation critique à partir de 15 ans), nous permettent également de poursuivre notre programme d'investissement.

Ainsi, avant l'été, vous aurez le plaisir de découvrir la nouvelle aire de jeux inclusive et multigénérationnelle à Vouilloux ; mais aussi de vous rendre sur le site des llettes depuis la véloroute Léman Mont-Blanc en empruntant la future passerelle dédiée aux modes doux. La nouvelle école de musique, de danse et de théâtre accueillera ses tous premiers élèves lors de la rentrée de septembre ! Enfin, nous achèverons l'année autour de l'emblématique place Charles Albert entièrement revégétalisée. Dans la poursuite des aménagements cyclables, nous pourrions assister à la naissance de deux nouvelles voies vertes situées sur la rue Cancellieri et au cœur du bourg de Saint-Martin. Enfin, nous poursuivons l'aménagement des infrastructures sportives, en parallèle



Pour la neuvième année consécutive, nous maintenons notre décision de ne pas augmenter les impôts.

Georges Morand
Maire
de Sallanches
Conseiller
Départemental

du soutien financier apporté au tissu associatif sportif, en réalisant des travaux de rénovation énergétique au gymnase de Cayenne, en lançant de nouveaux projets tels que la rénovation complète de la piste d'athlétisme, du terrain synthétique et des vestiaires du rugby.

Évoquons quelques instants, un projet qui me tient à cœur depuis 2004 : la modernisation de la gare en pôle d'échanges multimodal. Grâce aux réunions menées à Sallanches en concertation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le président du conseil départemental de la Haute-Savoie, Martial Saddier et des représentants de la SNCF, nous pouvons enfin affirmer que ce projet avance concrètement ! Il est indispensable de revoir l'aménagement de la gare, de réaliser une passerelle vélos-piétons facilitant le franchissement des voies de chemin de fer, et de créer un stationnement adapté aux autocars. Au-delà d'une gare « relookée », il s'agit ici d'offrir aux habitants et aux visiteurs, une gare fonctionnelle adaptée aux usages d'aujourd'hui.



Bénéficiez du dispositif fiscal "Denormandie dans l'ancien"

Le 30 novembre 2023, la commune a signé sa convention cadre "Petites Villes de Demain".

Les éléments constitutifs du projet de territoire de Sallanches ont permis d'obtenir la qualification d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Celle-ci a un effet immédiat valable sur l'ensemble du territoire : les habitants vont pouvoir bénéficier du dispositif fiscal « Denormandie dans l'ancien ». Il s'agit d'une aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements. Plus précisément d'une réduction d'impôts, en fonction de la durée d'engagement de location, pour des loyers plafonnés.

Pour plus d'infos



L'opération Broyage à domicile est de retour !

Jusqu'au 26 avril, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc propose gratuitement et à domicile, à tous les habitants de son territoire (résidence principale ou secondaire), une solution de broyage de branches issues de l'entretien courant de leur jardin. Cette démarche écoresponsable permet une meilleure gestion des déchets de jardin mais également de soulager les usagers en limitant les transports des branchages en déchèterie.

Ainsi, le SITOM encourage les particuliers à réutiliser le broyat produit pour :

- réaliser un compost de qualité,
- effectuer un paillage efficace dans une pratique de jardinage au naturel.

Infos et inscriptions sur www.sitomvalleesmontblanc.fr



17 600

Au 1^{er} janvier 2024, c'est le nouveau nombre d'habitants comptabilisé à Sallanches suite au recensement de la population, soit 150 de plus qu'en 2023. Consulter les résultats des précédents recensements sur www.insee.fr

TOUT CHAUD !

Le saviez-vous ?

Grâce au site E-medi@s de Savoie-Biblio, vous pouvez de chez vous, et gratuitement, accéder à des ressources numériques très riches ! Presse, livres numériques et audios, dessins animés, jeux, comptines et musiques pour enfants à partir de 3 ans, cinéma, spectacles, musique et jeux-vidéos pour ordinateurs, il y en a pour tous les goûts.

Comment profiter de cette offre ? Si vous êtes majeur et inscrit à la médiathèque, demandez la création de votre compte à vos bibliothécaires ou inscrivez-vous directement sur e-medias.savoie-biblio.fr



Modernisation de la gare

Le dossier est sur les rails !

Lancé en 2004 par le Maire de Sallanches, le projet de réhabilitation de la gare était au point mort depuis 2 ans. Mais suite à la visite du vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes délégué aux transports Frédéric Aguilera, accompagné de représentants de la SNCF, une nouvelle réunion a pu être organisée en la présence de Martial Saddier, président du conseil départemental de la Haute-Savoie. L'ensemble des partenaires a mis au point un plan de financement permettant de lancer les études d'avant-projet du futur Pôle d'Échanges Multimodal et de la passerelle.

PSSSSSST !

New

La Ville a lancé sa page officielle "Ville de Sallanches" ! Suivez-nous !



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

LE MAILLON LOCAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

En novembre 2023, lorsque la région fut touchée par de fortes précipitations accompagnées de températures anormalement douces, faisant grimper la limite pluie-neige, les lits de nos rivières ont débordé et les flancs de nos montagnes sont devenus instables. A Sallanches, le 14 novembre 2023 à 18h, le plan communal de sauvegarde était alors déclenché. Retour sur ce dispositif, véritable réponse de proximité à la situation de crise.

Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde (PCS) ?

Il s'agit d'un instrument fondamental de gestion des risques majeurs au niveau local. Le PCS est un document opérationnel élaboré et mis en œuvre par la commune en coopération avec tous les acteurs du territoire : services communaux, forces de sécurité, entreprises, associations, citoyens et élus. Il a pour objectif principal d'anticiper et de prévenir les risques, d'organiser la réponse à une crise, et de protéger la population en cas de catastrophe qu'elle soit naturelle ou technologique, ou tout autre événement exceptionnel.

Le PCS est établi sous l'égide du maire en parfaite synergie avec ses services. Le plan lui confère la mission de directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune.

Les crues exceptionnelles du 14 novembre 2023

La vigilance crues et inondations de Météo France est instaurée depuis le matin et depuis plusieurs heures déjà, les agents sur le terrain prennent la mesure de la situation. Les berges des rivières ont été préalablement sécurisées, la Municipalité et les forces de sécurité sont en pré-alerte : services techniques, police municipale, sapeurs-pompiers et gendarmerie de Sallanches.

À 18h, le Poste de Commandement Communal est officiellement mis en place dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Une fois armée, cette organisation de crise permet d'analyser la situation, d'anticiper et suivre son évolution, d'assurer la liaison avec les services extérieurs, de décider et de coordonner les actions de sauvegarde à mettre en œuvre. Plusieurs cellules par types d'actions sont alors déployées, mobilisant des personnes ressources, agents, élus mais aussi des opérateurs réseaux (eau, électricité, gaz, téléphonie, etc), des acteurs en lien avec l'aménagement de notre territoire (SIABS, SM3A, etc.) et des entreprises privées.

Parmi ces cellules, on retrouve **celle dédiée à la reconnaissance et la sécurité** permettant d'instaurer des périmètres de sécurité, de guider les secours



ÊTRE INFORMÉ EN CAS DE CRISE

- Les panneaux lumineux
- Le site Internet de la ville qui centralise toutes les informations
- L'application mobile gratuite « Sallanches – Ma ville ». Grâce à l'activation des notifications, vous serez alerté directement sur votre téléphone.
- La page Facebook officielle de la ville de Sallanches

MAIS AUSSI

« FR-Alert » dispositif d'alerte et d'information des populations en temps réel



Téléchargez l'appli !

« Au-delà de pouvoir capitaliser sur le PCS, la réussite de toute gestion de crise est dépendante du respect des consignes de sécurité fixées par les autorités. La veille radio et la consultation des comptes officiels restent en ce sens les meilleures sources d'information pour tous les citoyens. »

Capitaine Aurélien Carbonnel
chef du centre d'incendie et de secours de Sallanches

Enfin, la cellule communication informe le public et les médias de l'évolution de la situation, des consignes de sécurité et des prévisions.

La gestion de « l'après »

La stratégie d'actions menée en mairie et déployée sur le terrain va ainsi durer toute la nuit. Au matin du 15 novembre 2023, les précipitations ont largement diminué, les lits de nos rivières baissent doucement. La vigilance est encore maintenue, certains terrains présentent des risques d'éboulements ou d'affaissements. Les forces de sécurité resteront mobilisées plusieurs jours durant.

Il faut désormais dresser un bilan de situation : évaluer les dégâts, inspecter les infrastructures impactées comme les ponts par exemple, sécuriser et nettoyer les berges, faire un point sur la praticabilité des voies de circulation, etc. La Municipalité fera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, qui sera accordée, permettant une meilleure prise en charge des sinistrés.

BUDGET 2024

UNE GESTION RIGOUREUSE POUR POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS

L'objectif lors de la préparation de ce budget était de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de services attendu par les habitants. La commune a la chance de disposer de nombreux services gérés en régie donc nécessitant du personnel qualifié.

Quelques données clés

18.9 M€

d'investissement
pour financer des projets structurants pour notre commune

27.1 M€

de fonctionnement
pour l'ensemble des services et bâtiments de la commune

0%

d'augmentation des taux d'imposition

Les taux de fiscalité de la commune sont stables depuis 2016

-30%

Baisse des dotations de l'État

Depuis 2015

-322 203 kWh

de gaz en 2023

(en lien avec le plan de sobriété énergétique déployé en 2023)

965K€

subventions attribuées aux associations Sallanchardes

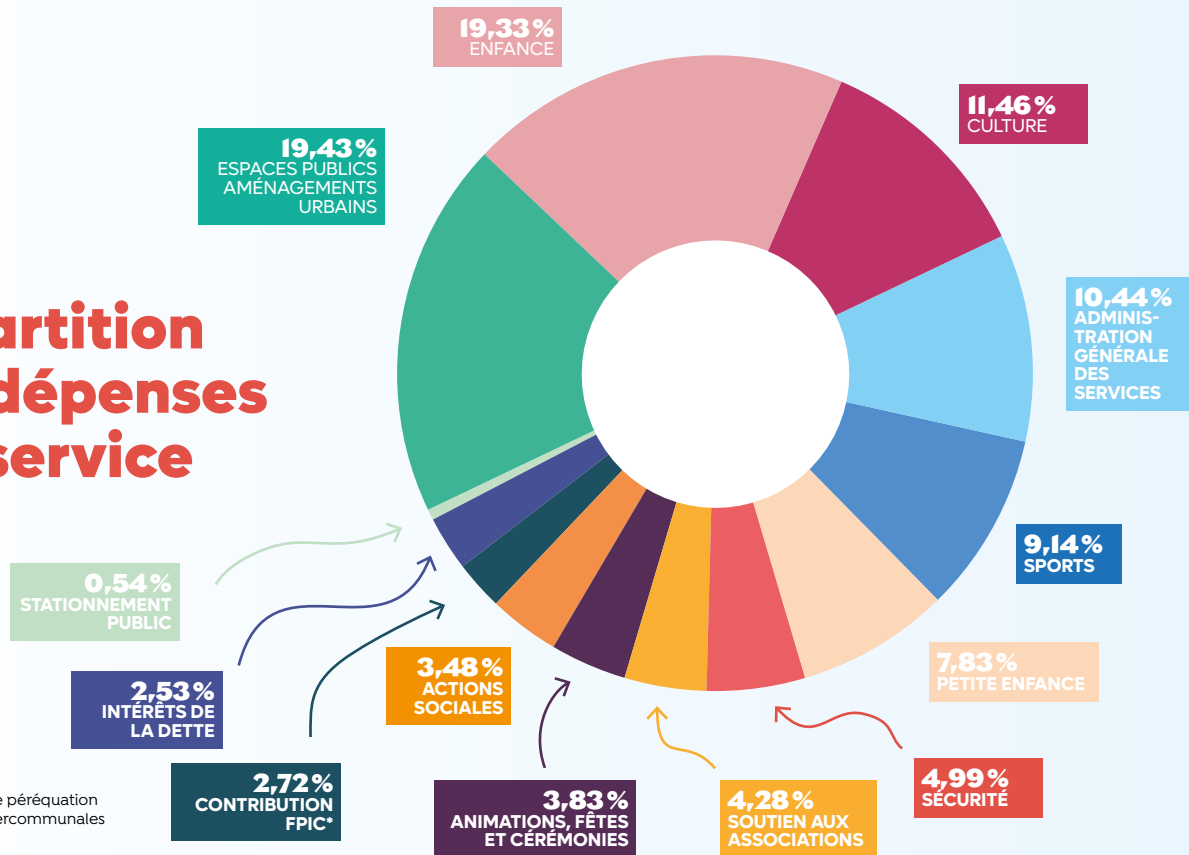
LE SAVIEZ-VOUS ?

Taxe foncière, une augmentation basée sur l'inflation

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. La valeur locative cadastrale, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

La Municipalité a fait le choix de figer son taux d'imposition, et ce, pour la neuvième année consécutive. Cependant votre taxe foncière évolue. Pourquoi ? Il s'agit ici d'une hausse résultant de la revalorisation automatique de la valeur cadastrale du bien basée sur l'inflation, augmentée de 3,9 % en 2024.

Répartition des dépenses par service



* fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

+ d'infos sur le budget 2024 sur le site de la Ville

focus sur TAXE D'HABITATION POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2023, seuls les propriétaires de résidence secondaire sont redevables de la taxe d'habitation.

Cette taxe est calculée de la même manière que la taxe foncière, à savoir un taux appliqué sur la valeur locative.

La Commune de Sallanches a délibéré en 2023 pour augmenter de 30% le produit de la taxe d'habitation supportée par les propriétaires de résidence secondaire. Le taux reste inchangé, 19,69%, mais le montant de la taxe est majoré de 30% (un contribuable qui payait 100 euros payera 130 euros). La recette supplémentaire pour la Commune sera de l'ordre de 225 000 euros.

Pour la Municipalité, cette majoration permet de rééquilibrer une situation jugée défavorable entre les sallanchards et les résidents secondaires qui profitent, lors de leurs venues, des infrastructures et services financés par la commune.



C'est dit !

Solange Spinelli
première adjointe au Maire

... revient sur la constitution du budget 2024 de la ville de Sallanches.

« Les dépenses de personnel ont fait l'objet d'une attention particulière puisqu'elles sont amenées à évoluer de plus de 9% en 2024. Ces évolutions émanent à la fois de directives gouvernementales avec des mesures imposées aux collectivités territoriales par l'Etat, sans compensation, à hauteur de 400 000 euros et d'une volonté politique de la municipalité en faveur de son personnel avec en particulier 80 000 euros pour le versement de la prime vie chère et 129 000 euros pour la revalorisation du régime indemnitaire.

On ne peut que se réjouir de cette évolution des salaires pour les agents de la ville, tant leur travail contribue au bien-être de toute la population.

Et on a la chance de rester sur une bonne dynamique des recettes à laquelle participe la bonne fréquentation des services ce qui permet un autofinancement confortable assurant à la fois le financement des investissements et le remboursement du capital des emprunts.

Des chiffres intéressants : de 2018 à 2023 la commune de Sallanches a investi plus de 63,5 M€ soit en moyenne 10,5 M€ par an. Pour financer la totalité de ces investissements elle a emprunté 12 M€ (18,9 %).

La gestion rigoureuse des finances de la ville est aussi soulignée par sa très bonne capacité de désendettement, estimée à 3,78 années : ce qui signifie que si la commune mobilisait toute son épargne brute, elle pourrait rembourser sa dette en moins de 4 ans.

Je remercie vivement Daniel Izoard, Directeur Général des Services, Stéphanie Bellanger, Directrice Générale Adjointe et tous les services pour l'élaboration du budget. »

Quelques exemples de projets d'investissement

Rénovation énergétique et toiture espace d'animation
643 000 €

Pôle d'échanges multimodal (gare) étude avant-projet
294 000 €

Poursuite étude + reprise réseaux château de la Frasse
230 000 €

Voies vertes : Cancellieri et Bourg Saint Martin
916 000 €

Cœur de ville Place Charles Albert
2 500 000 €

École de musique, de danse et de théâtre
3 037 872 €

Gymnase de Cayenne éclairage
414 000 €

Site des Ilettes / passerelle
1 300 000 €

Programme annuel de voirie
627 000 €

Aire de jeux inclusive
607 000 €

Sécurité informatique
405 000 €

Vidéoprotection
120 000 €

Travaux écoles
333 200 €

Réaménagement vieux bourg de Saint-Martin
504 000 €

FINALISATION DE PROJET



**FAITES-VOUS
CONNAÎTRE**

Dans le cadre de notre opération « Faites-vous connaître ! » destinée aux professionnels sallanchards, nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à la **caféteria Conflict Coffee, la brasserie Outer Range et le restaurant Chicken Scratch, situés 531 Rue du Capitaine Bulle ainsi qu'à la pizzeria Pizza U.révolâ, située 337 ancienne route impériale.**

**AMMMA**

Artisane de vos idées



Au cœur de la galerie Le Président, se distinguent d'ores et déjà en vitrine, le savoir-faire et la créativité de Marthe. Quelques-unes de ses créations y sont exposées, et nous séduisent déjà, tant par l'harmonie de leurs couleurs, que par le caractère de leurs matières. Franchir la porte de l'Atelier de couture 3M, c'est entrer dans un univers chaleureux ; un cocon où l'imagination n'a aucune limite.

Et c'est ici l'essence d'Ammma, la nouvelle marque déposée par Marthe en décembre 2023. Sa vocation ? Co-crée des pièces uniques avec la clientèle. Sac, jupe, pochette, tout article textile peut être personnalisé. L'éventail de possibilités est infini pour le client, qui, après avoir amorcé son projet, peut sélectionner son modèle et faire ses choix parmi les innombrables tissus, couleurs, zips, boucles et sangles. Dans certains cas, il pourra également travailler un tissu qu'il a en sa possession. En quittant l'atelier, l'acheteur aura une certitude : sa création sera sans pareille.



Dépôts sauvages

On imagine tout de suite un fauteuil, un chauffe-eau ou des débris de bricolage laissés à côté des cuves de collecte de déchets ménagers ou dans les chemins. Mais il s'agit également des déchets et mégots de cigarettes jetés dans nos rues. À Sallanches, malgré les 79 points d'apports volontaires, les 255 poubelles de rue et la déchèterie, certains ne trouvent pas la force nécessaire pour se rendre jusqu'à la poubelle la plus proche et abandonnent leurs déchets sur la voie publique voire dans les rivières.

Déjections canines

S'occuper d'un chien engendre de nombreuses responsabilités. Et parmi celles-ci : les petites sorties pour que votre ami à quatre pattes puisse faire ses besoins. Or, une fois que « son affaire est conclue », certains d'entre nous ne prennent pas la peine de ramasser. Résultat ? On a tous déjà marché dans la m****, et les jardiniers de la Ville, se retrouvent à mettre les mains dedans lorsqu'ils entretiennent les espaces verts. Personne n'aime nettoyer la m**** des autres. Ramasser c'est, aussi, faire preuve de respect.

LE SAVOIR-VIVRE AU PAYS DU MONT-BLANC



Chaque jour, de nombreuses incivilités sont commises au sein de notre ville. Si les contrevenants ne sont pas identifiés, les frais de nettoyage et de réparation sont à la charge de la Municipalité et par conséquent, du contribuable. Il est donc primordial aujourd'hui que chacun d'entre nous fasse preuve de responsabilité, de respect et de vigilance.

Insultes à agents

Les agents municipaux travaillent au service de la commune et de sa population. Chaque jour, ils s'appliquent à nettoyer les rues, entretenir les structures sportives, prendre soin des enfants mais aussi des aînés et vous accueillent au sein des services. C'est pourquoi il ne sert à rien de se montrer colérique et/ou insultant envers eux et ce, même dans les mauvais jours. Restons courtois, restons humains.



Dégradations

Quel est l'intérêt de briser les vitres des gymnases ? De faire tomber les barrières et plots de chantier ? De taguer les murs ? Ou de casser les décorations de Noël destinées à émerveiller les enfants ? Si ce n'est d'afficher son évident manque d'éducation et de savoir-vivre au reste du monde ? Comme à l'école : vous avez 2h !



CENTRE AQUATIQUE

UN ENTRETIEN MATINAL !

Il est 8h30, et les nageurs les plus (courageux) matinaux, passent la porte du centre aquatique. Ils prennent leur entrée à l'accueil, franchissent le pédiluve, se mettent en tenue de circonstance, quelques instants sous la douche et hop ! Tous à l'eau ! Jusqu'ici, rien de plus simple. Mais pour accueillir son public dans les meilleures conditions, le centre aquatique s'anime 2h30 plus tôt à 6h, lorsque les premiers agents prennent leur service.

Les analyses

La première chose à faire et sans doute la plus importante : analyser la qualité de l'eau. Ainsi dès 6h, l'un des agents prélève de l'eau dans les quatre bassins pour la tester. Les analyses sont également réalisées en continu électroniquement, et à 7h, une entreprise prestataire responsable de l'exploitation de la chaufferie effectue un troisième prélèvement directement dans la tuyauterie. Autant dire que la plus petite des anomalies ne peut passer inaperçue.



Du côté des bassins

Une fois les analyses terminées, l'agent s'occupe du nettoyage des plages. Pour commencer, il sort les robots aspirateurs plongés dans les bassins la veille, nettoie leurs filtres et les range. Il peut ensuite s'attaquer au sol. Chaque jour, et ce également du côté des vestiaires et de l'espace bien-être, un produit antibactérien et désinfectant (sans danger pour la santé) est appliqué ; et deux fois par semaine, deux produits dégraissants et détartrants sont préalablement utilisés, avant d'être rincés.



Du côté des vestiaires

Du côté du hall, des vestiaires et des douches, deux agents nettoient les bancs, casiers, miroirs, lavabos, toilettes, murs et portes. Ils changent les poubelles et assurent le réapprovisionnement du papier toilette et des distributeurs à savon.



Sous nos pieds

À 7h, le personnel de l'entreprise prestataire arrive au centre, et se rend en machinerie. Il effectue un grand travail de contrôle. Analyse de l'eau, injections du chlore et du Ph-, traitement des pédiluves, diffuseur de senteurs de l'espace bien-être et ventilations, tout est passé en revue.



8h, les maîtres-nageurs arrivent, installent les lignes d'eau, et la journée peut commencer. Mais ce n'est pas fini ! Les agents restent sur place pour entretenir les locaux administratifs, repasser aux abords des bassins et dans les vestiaires en fonction de l'affluence ; et si un incident se produit, ils nettoient ou réparent dans la mesure du possible !



DE NOUVELLES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE EN VILLE

Le lundi 29 janvier, peu après 21h, un adolescent de 15 ans à moto a été renversé par une voiture. Par chance, ce dernier n'a été que légèrement blessé. Mais l'automobiliste ne s'est pas arrêté et a commis un délit de fuite. Sans les images de vidéoprotection, le conducteur n'aurait pu être identifié ; un accident incitant ainsi la Ville à prendre de nouvelles mesures.

La Police Municipale de Sallanches est composée de 8 agents dont 6 agents de police et 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). En collaboration avec la Gendarmerie, ils assurent votre sécurité. Ce sont des agents de terrain qui ont une relation de proximité avec les habitants, leur permettant de faire le relais entre la population, la mairie et les forces de l'ordre. De la prévention à la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sûreté et de la salubrité, leurs missions sont très variées. Si l'on devait résumer leur vocation en une phrase : ces agents luttent chaque jour contre les délits et les infractions pour que les Sallanchards soient en sécurité dans un environnement serein et propre.

Malheureusement, Police Municipale et Gendarmerie ne peuvent pas être partout à la fois. La solution ? Un parc de caméras de surveillance permettant de dissuader ou d'identifier d'éventuels contrevenants s'ils effectuent des dépôts sauvages, des dégradations, etc. En effet, les enregistrements, gérés par la Police Municipale, sont également consultés par la Gendarmerie, et peuvent constituer des preuves judiciaires.

En ce début d'année, un délit de fuite s'est transformé en goutte d'eau faisant déborder le vase. Et lors du conseil municipal du mercredi 21 février, les élus ont voté une délibération concernant la vidéoprotection à Sallanches, afin d'ajouter des caméras dans des zones stratégiques. Ainsi, 13 nouvelles caméras seront installées dans nos rues, le parc existant va être renouvelé et les équipements vont être modernisés (serveurs, connexion etc.). Plusieurs caméras auront désormais une vue à 360° pour une surveillance plus complète.



120
caméras de surveillance sont à ce jour installées en ville.



0
péage pour les usagers

8,8
Coût total du demi-échangeur (en M€)

400
Participation totale de la ville (en K€)

LA BRETELLE D'AUTOROUTE OUVERTE EN 2009

Inauguré en septembre 2009, après 17 mois de travaux, le demi-échangeur situé aux abords du lieu-dit le Bois Noir permet de faciliter l'accès à la haute vallée de l'Arve, et à la zone d'activités au nord de Sallanches en évitant aux centaines de milliers d'automobilistes annuels de traverser le centre-ville. La gratuité du tronçon Sallanches - Chamonix avait été souhaitée dès la conception du projet par la Municipalité.

Quels enjeux ?

Cela fait 15 ans que nous empruntons cet échangeur pour nous rendre en direction de Cluses ou de Chamonix par le nord de la commune. Cette desserte directe depuis l'autoroute profite tant aux habitants de la vallée, qu'aux visiteurs venus profiter des montagnes. En qualité de ville-centre, Sallanches accueille en effet bon nombre d'infrastructures essentielles à la vie quotidienne, de commerces, d'industries et d'entreprises, chaque pôle générant des flux importants de personnes, transitant par les bretelles d'autoroute. Il était ainsi essentiel de pouvoir soulager le trafic de la route départementale traversant Sallanches, sécuriser davantage les riverains et retrouver un peu de calme et de sécurité.

Un peu d'histoire !

Historiquement, ce projet d'échangeur remonte à la construction de l'Autoroute Blanche ; porté dès 2002 par le maire Georges Morand, il fut voté à l'unanimité en séance du conseil municipal en 2003. Martial Saddier, alors député organise une rencontre à Paris avec le Ministre des transports Monsieur Gilles de Robien, permettant de convenir d'un accord avec l'ATMB. Un soutien financier fut ensuite apporté par Madame Anne-Marie Comparini présidente du Conseil Régional de Rhône-Alpes, et son vice-président Eric Fournier ; complété par celui de Monsieur Ernest Nycollin, président du Conseil Général de la Haute-Savoie. Ces accords ont finalement permis à Sallanches de faire financer ce projet à plus de 95%.

PARTICIPEZ AU RÉFÉRENDUM CITOYEN POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE RÉGIE DE L'EAU MUNICIPALE. DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA VILLE ET EN MAIRIE.



CYCL'EAU

L'EAU, NOTRE GESTION !

Ce mardi 20 février 2024, la Ville de Sallanches accueillait à la salle Léon Curral, une journée immersive, axée sur les usages de l'eau et la réutilisation des ressources au cœur du pays du Mont-Blanc : Cycl'eau.

Ce n'est plus un secret pour personne, chaque année, l'eau devient une ressource plus rare. Il en est de la responsabilité des collectivités de porter une réflexion sur l'usage de l'eau présent et à venir. Et c'est justement cette réalité qui a motivé l'organisation de Cycl'eau, un événement réunissant des acteurs politiques, privés et scientifiques spécialisés sur la question. Parmi toutes les conférences, présentations et débats engendrés par cette journée, il était important que la loi NOTRe, prévoyant que l'eau et l'assainissement soient inscrits parmi les compétences obligatoires des communautés de communes, soit à l'ordre du jour. La commune de Sallanches est dotée d'une régie municipale depuis 1971, assurant la captation et la distribution de l'eau au travers de ses 114 kilomètres de réseaux. Au sein de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, celle-ci permet

aux habitants de disposer d'un des tarifs les plus bas concernant l'eau (1,90 €/m³) et le plus bas cumulé avec l'assainissement ; tout en profitant d'un service client de proximité. L'application de la loi NOTRe, mettrait tout d'abord un terme à cette proximité, mais entraînerait également une importante hausse des tarifs pour les Sallanchards. Une augmentation qui toucherait les particuliers, mais aussi les entreprises et l'hôpital, ce qui est inconcevable pour la Municipalité. « *Nous n'avons pas besoin d'une loi pour être solidaire, lors de la rupture de canalisation de 2022, Passy et Cordon nous l'ont démontré. Si demain une commune à proximité a besoin d'aide à son tour, cela se reproduira* » explique Élodie André, Adjointe au Maire et Présidente de la régie de l'eau. La commune est attachée à sa compétence sur l'eau, c'est pourquoi il lui était logique d'être le théâtre de cet événement et de faire entendre aux nombreux participants son point de vue à ce sujet.

SALLANCHES, UNE ÉQUIPE UN TERRITOIRE



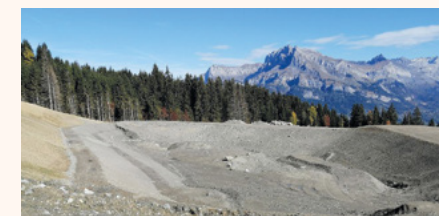
TRUCS ET ASTUCES

Imaginons qu'un maire ait un projet qui lui tient à cœur. Notre homme, disposant d'une majorité absolue (mais relative en nombre de voix à l'élection), n'a nul besoin des oppositions pour avancer sur ce projet, comme sur les autres soit dit en passant. Seulement voilà, notre édile est prévoyant, et des années d'exercice du pouvoir ont forgé en lui un sens aigu de la tactique. Diplômé d'un Master « *Grosse ficelle* », notre stratège entend bien faire voter les oppositions dans son sens concernant ce projet, histoire de prévenir tout débat sur ce sujet aux prochaines élections. Rien de plus simple : il suffit de soumettre dans la même délibération

que le Conseil vote pour :
a/ approuver le projet
b/ solliciter différentes subventions
 Et voilà, le tour est joué : comment s'opposer à une demande de subventions? Mais par la même occasion, vous avez voté le petit... a/ ! Ne cachons pas qu'un débat eu lieu au sein de notre groupe : certains voulaient s'abstenir, d'autres flairant le coup préféraient voter pour. Le projet, me direz-vous ? Les llettes pardi, ce projet où « *rien n'est décidé* » selon la majorité, mais qui a quand même été chiffré par cette dernière à 5.181.463 € HT. Pour un projet où rien n'est décidé, une telle précision laisse perplexe et fait sourire. Mais alors, notre position ? Nous avons voté POUR... les subventions évidemment !

D'autres ont choisi un vote différent : dans la seconde qui suivit, ils se sont entendu dire par le maire : « *Mais comment pouvez-vous voter contre des demandes de subvention ?* » Imparable !
 P.S. : En réunion publique le 18 janvier pour parler des travaux près du pont et « *évoquer les projets 2024 sur St-Martin* », le maire a dévoilé des images de l'aménagement des llettes. Rappelons que les études d'environnement sont en cours, que les élus ignorent tout d'un projet qui n'a pas été présenté dans son ensemble ni en commission (*seuls des « travaux » ont été évoqués*), ni en Conseil (comme la Place Charles Albert, d'ailleurs).

INITIATIVES CITOYENNES POUR SALLANCHES



À Combloux

EAU SECOURS !

Avec un si faible niveau d'enneigement, et la douceur des températures, l'hiver de cette année devrait réveiller nos consciences endormies et interpeller les élus.

Pour autant, rien ne change dans l'approche des élus locaux concernant les enjeux écologiques : Au dernier conseil communautaire on entend le vice président de la commission sur l'eau (maire de Passy) dire : « Nous allons prioriser l'usage économique de l'eau » et de citer entre autre la neige de culture. Au colloque sur l'eau de Combloux (commune qui a construit une retenue de 100 000 mètres cube pour l'instant non fonctionnelle) un atelier cherchait à légitimer la retenue

collinaire comme solution vertueuse, sans aucun étayage scientifique.* Utiliser les retenues collinaires existantes pour « sauver une saison » quand c'est possible est une chose, en créer de nouvelles en est une autre. Car c'est bien la priorité donnée de manière systématique dans la société depuis des dizaines d'années à l'usage économique des « ressources » de la planète qui est la cause de la situation critique dans laquelle nous nous trouvons : les limites planétaires sont atteintes pour plus de la moitié des critères majeurs, la biodiversité est en chute libre, les espaces naturels sont grignotés partout, les points dits « de non-retour » sont atteints deux fois plus vite que prévus.

Aussi, vouloir préserver d'abord notre fonctionnement économique tel qu'il est sans le questionner, et sans considérer les besoins de la nature pour fonctionner, c'est juste foncer dans le mur et nous condamner nous mêmes.

Notre économie ne sera résiliente et ne pourra fonctionner que si les projets que nous faisons prennent en compte les réalités biologiques et écologiques, et nous ne pourrons continuer à vivre sur terre que si nous respectons le vivant.

Tout le reste n'est que discours et hypocrisie pour faire illusion.

* L'évaporation de l'eau stockée en surface est de 1 à 6 litres d'eau par seconde à l'hectare. Source : CNRS

LA PLUS BELLE VUE DE SALLANCHES, C'EST LÀ !

ACTUS
AGENDA

SYSTÈME
D'ALERTE

1

MES
LOISIRS

Infos
travaux

Portail
familles

la
nouvelle
appli de
la ville



Sallanches,
Ma Ville

disponible sur



interface
personnalisée

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC